

## Economie | Former les maires : le nouveau défi des Chambres (17)



**Voilà 23 ans que s'est créé le comité inter-consulaire de Charente-Maritime, rassemblant toutes les Chambres – de l'Agriculture, de Commerce et de l'Industrie, des Métiers et de l'Artisanat – du territoire. Son rôle depuis sa création : s'informer sur l'évolution des problématiques et législations de leurs domaines, travailler ensemble sur certaines thématiques, voire mutualiser certaines compétences dans le cadre de certains partenariats. Pour 2019, les représentants des Chambres ont décidé d'aller plus loin dans leur démarche.**

Ils ont signé le 15 mars une convention de partenariat avec l'association des maires de France de Charente-Maritime. Par cet accord, l'interconsulaire s'engage à proposer des prestations de services aux maires du territoire, avec des spécialistes des différentes chambres. Une centaine de formations et autres formes d'accompagnement issues de toutes les Chambres ont été listées dans un catalogue édité par l'ADF en janvier. « L'idée, c'était de les faire intervenir en complément des formations au « métier » de maire que nous proposons déjà sur le législatif, la fiscalité et l'urbanisme », explique le président de l'ADF 17 Michel Doublet. Certaines de ces prestations pourront également se traduire par des accompagnements de démarches technico-administratives, type études d'implantation de commerces, diagnostics de mise en accessibilité de locaux, mises aux normes de sécurité, etc. Grâce à la mutualisation des compétences de l'interconsulaire, certains pourront même se faire avec deux ou trois intervenants de Chambres différentes, selon les spécialités abordées.

« On s'est rendu compte au carrefour des communes (le salon biennuel des maires) qu'il y avait un vrai besoin et une attente des maires », relate le président de Comité interconsulaire de Charente-Maritime Luc Servant. Un constat d'autant plus criant « depuis que les collectivités et autres EPCI ont récupéré des compétences autrefois dévolues à l'Etat ou aux Départements, notamment sur l'aménagement du territoire », renchérit Pol Lefebvre, le directeur de la Chambre d'Agriculture 17. « Or il y a justement la mise en place de nombreux schémas qui arrive, sur le commerce, le climat, l'environnement... », poursuit Luc Servant, « avec cette convention, nous voulons faire savoir aux maires qu'ils ne sont pas seuls, nous serons là pour les accompagner ». Et l'interconsulaire ne risque pas de chômer, selon Michel Doublet, qui prédit un renouvellement massif des maires de département : « Au niveau national, 50% des maires actuels disent qu'ils ne se représenteront pas aux prochaines élections. La Charente-Maritime n'échappe pas à cette tendance. Nous allons donc avoir de nombreux nouveaux élus à former

à la lourde tâche qui les attend ».

Les représentants de l'interconsulaire comptent présenter leur nouveau catalogue aux maires en juin prochain lors du Carrefour des communes qui se tiendra à La Rochelle. Et prendre régulièrement la température via des questionnaires auprès des adhérents de l'ADF17, afin de faire évoluer le catalogue au gré des besoins et des changements législatifs.

## Créer des passerelles entre les spécialités

Pour l'interconsulaire, cette convention n'est que l'une des 5 actions d'aide au développement du territoire que le comité interconsulaire compte mettre en place en 2019. « Nous avons tout intérêt à renforcer les forces économiques du département sans les diviser entre elles mais en travaillant ensemble, notamment sur la mutualisation d'actions et pour les inscrire dans le temps », explique Luc Servant. En plus de l'accompagnement des élus, l'interconsulaire compte mettre l'accent sur l'accompagnement des populations en zones rurales, en travaillant notamment sur « l'acceptabilité » des activités économiques, comme l'agriculture, par les touristes ou les nouveaux arrivants, qui ont parfois du mal à comprendre et à tolérer les pratiques professionnelles d'un territoire, alors qu'elles font partie intégrante du fonctionnement d'un bassin de vie. L'Interconsulaire compte également renforcer son accompagnement des commerces et de l'artisanat, pour faciliter leur développement en zone rurale ou désertée. Les CCI comptent notamment fusionner à moyen terme pour plus de visibilité et de praticité. Et la Chambre des Métiers et de l'artisanat est toute prête à les rejoindre : « L'idée serait de créer une maison de l'économie avec des antennes partout sur le département, où tous les professionnels, quel que soit leur secteur d'activité, puisse trouver un guichet unique avec des compétences complémentaires », explique Yann Rivière, le président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 17.

L'interconsulaire veut également travailler à attirer les nouvelles entreprises, et notamment les industries, dans le département. Et accompagner les agriculteurs dans la mutation de leur profession. « Autrefois, les agriculteurs travaillaient seuls dans leur coin et là on se retrouve avec des problématiques communes à celles des élus, de la société, comme le changement climatique, l'isolation, la mise en place d'énergies vertes, qui nécessitent de travailler ensemble pour avancer », poursuit Pol Lefebvre. La maison de l'économie pourrait également aider à trouver des modèles économiques aux exploitations.

Anne-Lise Durif

*Crédit Photo : Anne-Lise Durif*  
*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 17/03/2019*  
*[Url de cet article](#)*